

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**AUTORISATION MESADE « FERIA 2026 »
Réglementation de la circulation
Et du stationnement
Les 3, 4, 5 et 6 Juillet 2026
Rue des bassins, Place de la poste
Place des écoles, Rue des Jardins
Parking des Lavadous**

N° A-2026-06-12-58

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant la demande de l'association LE GAAL d'organiser sur la commune une Mésade « Féria 2026 » du 3 au 5 Juillet 2026 et,
Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés du 3 au 4 Juillet 2025 pour permettre le bon déroulement de ces festivités.

ARRETE

ARTICLE 1 – L'Association LE GAAL est autorisée à organiser sur la commune une Mésade « Féria 2026 » du 3 au 5 Juillet 2026.
Le programme de ces festivités est le suivant :

Vendredi 3 Juillet 2026 :

14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal
19h00 : Ouverture de la Féria – Remise des clefs par Mme le Maire
19h30 : Bandas Lou Camelou
21h30 : DJ Alain Simon & Seb Sax – Scène Place des Ecoles
Places des Ecoles et de la Poste : Bodégas des associations locales

Samedi 4 Juillet 2026 :

11h30 : Apéro vache – Arènes Espace Les Buissonnets
12h00 : Restauration Place des Ecoles
14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal
17h30 : Spectacle Equestre Laurent Buffanio et voltige/obstacle par
« Maëlys et Mia » – Arènes Les Buissonnets
18h00 : « Toro paille » - Arènes Espace Les Buissonnets
19h00 : Danseuses Sévillanes Alban d'Andalousia
Scène Place des Ecoles
21h00 : DJ Jerry Wallis – Scène Place des Ecoles
Places des Ecoles et de la Poste : Bodégas des associations locales

Dimanche 5 Juillet 2025 :

10h00 : Marché artisanal et producteurs suivi d'une Olympiade
Place des Ecoles
11h00 : Abrivados – Arènes Espace Les Buissonnets
11h30 : Bandas Los déglings
12h00 : Repas pour Alessio - Place des Ecoles – Animation musicale
14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal
17h00 : Toro piscine – Arènes Espace Les Buissonnets
18h00 : Spectacle par le SWING et le GAAL - Scène Place des Ecoles
19h00 : Bandas Los déglings
21h30 : DJ Alain Simon soirée mousse – Scène Place des Ecoles
Places des Ecoles et de la Poste : Bodégas des associations locales

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De Montpellier le
Et publication ou notification
Du
La Maire **17 JUIN 2026**

ARTICLE 2 - Afin de sécuriser la fête, notamment en soirée et la nuit (de 20h00 à 8h00), son périmètre sera fermé par des grilles Rue des Bassins (à hauteur de la médiathèque), Rue des Jardins (à hauteur de l'entrée de l'école maternelle), Passage piétons (après le foyer du 3° âge). L'unique accès (entrée ou sortie) sera possible par la Place de la Bascule où seront installées des barrières anti-agressions (type BAAVA).

ARTICLE 3 – Les festivités sont autorisées jusqu'à 2h00 du matin. Les boissons alcoolisées ne devront plus être servies à partir de 1h00. La musique devra cesser à 1h30.

Seules les personnes majeures pourront se voir servir des boissons alcoolisées.

ARTICLE 4 - La circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins (jusqu'au parking des Lavadous), rue des jardins (jusqu'à la rue des Buissonnets), place des écoles, place de la poste, parking des Lavadous (en partie délimité par des rubalises), du Vendredi 3 juillet 2026 08h00 au Lundi 6 juillet 2026 12 h00.

ARTICLE 5 - Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

ARTICLE 6 - Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 7 – Les animations particulières (abrivados, toros-piscine, toros-paille, apéro-vaches feront l'objet d'un arrêté de réglementation spécifique.

ARTICLE 8 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 12 Juin 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN